

Devenir adhérent(e) de l'association culturelle loi 1901 intitulée « L'Académie de Flamenco » est s'engager à respecter son règlement intérieur ci-après :

1 – Engagement annuel

Toute adhésion pour une discipline de l'association « *L'académie de flamenco* » est annuelle, **ferme** et **définitive** et ce dès l'inscription. Les paiements des cours ne peuvent être ni déduits, ni remboursés en cas de renoncement à la pratique de la discipline.

SAUF en cas de :

- Maladie avérée par une attestation médicale empêchant toute l'année la pratique de la discipline pour laquelle l'adhérent est inscrit.
- Mutation de travail hors de l'île de France avérée par une attestation de l'employeur intervenant à moins de la moitié de l'année scolaire.

Lors de l'adhésion, chaque personne inscrite signe avoir lu et accepter le règlement intérieur.

Toute demande d'un cours d'essai devra passer par écrit, la séance étant alors due à l'unité au tarif non-adhérent de 15€ pour 1h30 ou 10€ pour 1h et payable avant le cours.

2 – Frais d'inscription

L'adhésion annuelle est de 45 € par adhérent et est valable une année civile, jour pour jour. Pour une même famille, la deuxième adhésion de 45 € est offerte (les suivantes sont dues).

En cas d'inscription annuelle qui suit un cours d'essai, celui-ci est défalqué des frais d'inscription, le cours d'essai étant ainsi offert.

3 – Certificat médical obligatoire

Toute inscription oblige à fournir un certificat médical dans les 3 semaines suivant celle-ci.

4 – Dates de fonctionnement

L'Académie de Flamenco dispense des cours hebdomadaires du lundi 3 septembre 2018 au samedi 29 juin 2019 durant 35 semaines de cours, **hors congés scolaires de la zone C et hors jours fériés.**

5 – Annulation des cours

Tout cours annulé du fait de l'association est rattrapé.

6 – Absences aux cours

Tout cours annulé du fait de l'élève n'est pas récupéré. Seules les absences pour maladie si l'association est prévenue par téléphone auprès du secrétariat (06.30.85.83.21) au moins 24h avant le cours, et sur présentation d'un certificat médical, seront éventuellement récupérables.

7 - Spectacles

Un manque d'assiduité aux cours de danse ne permet pas de monter sur scène lors des spectacles prévus par l'association.

8 – Paiement des cours

Le paiement de l'adhésion et des cours s'effectue en totalité lors de l'inscription par :

- En espèces
- Par chèque à l'ordre de l'académie de flamenco

9 – Déroulement des cours, horaires et tarifs

Une plaquette de prix et les horaires des différentes disciplines 2017-2018 sont à disposition à l'association ainsi que sur le site internet www.academie-de-flamenco.com

10 – Horaires des cours

Afin de ne pas gêner le bon déroulement de chaque cours, il est demandé d'arriver à l'heure pour le cours. Les retardataires devront payer le cours dans son intégralité.

11 – Ouverture

L'association sera ouverte du lundi 03 septembre 2018 au samedi 29 juin 2019, **sauf pendant les vacances scolaires de la zone C ainsi que les jours fériés et "ponts" suivants** : 01 novembre 2018, 11 novembre 2018, 25 décembre 2018, 01 janvier 2019, 22 avril 2019, 01 mai 2019, 08 mai 2019, 30 mai 2019 et 10 juin 2019.

12 – Horaires Accueil :

- Mardi, jeudi, samedi sur rdv

13 – Entrée et Sortie

L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la sécurité des enfants à l'issue des cours ainsi qu'en amont. En outre, afin de ne pas perturber le travail du professeur ainsi que de l'élève, les parents sont invités à venir chercher leurs enfants à l'heure précise de sortie.

En cas d'occupation de nos salles, veuillez rester discret. Pour toute demande de renseignements, il vous est demandé de respecter les horaires d'ouverture d'accueil pour ne pas perturber soit des cours soit une location de salle.

Veuillez respecter le voisinage en évitant de faire du bruit devant l'académie. Nous vous demandons de vouloir quitter la salle aux horaires de fin définis.

14 - Règles de vie commune

Nous attendons de nos adhérents, civilité et courtoisie.

L'académie doit être laisser rangée et propre et les affaires doivent être remis à leur place, merci de jeter vos mouchoirs, lingettes, bouteilles d'eau ou tout autre affaire personnelle dans la poubelle prévue à cet effet .

L'Académie de flamenco n'est en aucune manière responsable en cas de perte, oubli ou vol de vos affaires personnelles.

Il est interdit de manger ou d'apporter de la nourriture, les boissons alcoolisées sont formellement interdites.

Fait à Paris, le 24/04/2018